



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
3412-MB/DM

ARRÊTÉ N° 3/2023

Portant délégation de signature

Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L5211-2 et R2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie DIERSTEIN, directrice du développement intercommunal, fonctionnaire titulaire et cadre A, pour :

- a) La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ;
- b) La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Article 2

La présente délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3

La délégation visée à l'article 1^{er} prend effet à ce jour et subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée, mais prendra fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressée en bénéficie.

Article 4

Cet arrêté sera publié sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- à Mme Sophie DIERSTEIN,
- au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Procureur de la République - Tribunal judiciaire de Mulhouse.

Copie :

- au service Communication pour publication sous forme électronique sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération,
- au service du Contrôle comptabilité centrale pour information,
- au service des Moyens Généraux pour information,
- au service juridique pour information,
- au service Ressources Humaines pour information,
- au Trésorier Principal de Mulhouse, Comptable de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (par courriel).

Fait à Mulhouse, le 25 janvier 2023

Le Président
de la Communauté d'agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN